



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

✓ Date de convocation :	28 Juin 2023
✓ Nombre de conseillers en exercice :	17
✓ Nombre de conseillers présents :	10
✓ Nombre de conseillers absents excusés :	7
✓ Procurations :	7
✓ Publication/affichage de la liste :	12 Juillet 2023
✓ Publication/affichage du procès-verbal :	31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la mairie, en séance publique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

10 présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, (adjoints), JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, COURTOIS Karine, TURNI Rozenn, BEAUVISAGE Florent, BAGUET Sébastien

7 absents excusés :

DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David, VANNIER Yvonne, FÉON Joël, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, BODIN Aurélie

7 procurations :

DUPETITPRÉ Patricia a donné procuration à COURTOIS Karine
BADIER David a donné procuration à CHYRA Sarah
VANNIER Yvonne a donné procuration à JOULAUD Hélène
FÉON Joël a donné procuration à BEAUVISAGE Florent
GODARD Pierre a donné procuration à BARBETTE Olivier
ROMMEIS Marie-Cécile a donné procuration à MARCHAND Sébastien
BODIN Aurélie a donné procuration à HALLOUX Christophe

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme CHYRA Sarah est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Marché/devis

- Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise AIR'V (lot 14 : plomberie, chauffage, ventilation) - Réhabilitation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse
- Contrat de restauration pour la fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire de l'école de la vallée verte et de l'ALSH du mercredi
- Souscription d'une assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier pour les travaux d'amélioration thermique de l'école de la Vallée Verte

Intercommunalité :

- Modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté -Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et modification de l'adresse du siège de la communauté de communes

Finances :

- Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en espace associatif et jeunesse
- Versement solde de la subvention à l'association OGEC « école privée »
- Participation financière de la commune de St Christophe de Valains aux dépenses de fonctionnement de l'école publique pour 3 élèves scolarisés
- Demande d'aide financière de l'OCCE Ecole de la Vallée Verte (contrebasse cassée)

Décisions

Informations

DEMANDE DE RETRAIT DE DEUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir enlever les points suivants de l'ordre du jour :
« *Contrat de restauration repas cantine et ALSH mercredi* » (point à étudier de manière plus approfondie)
« *Souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour les travaux de l'école* » (pas d'offres reçues)

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEMANDE D'AJOUT DE QUATRE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

« Application mobile Mairie en Direct »

« Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au sein du service technique (du 1^{er} au 8 septembre 2023)

« Indemnité de fonction du maire (revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023) »

« Acquisition de vidéoprojecteurs pour classes maternelles école de la Vallée Verte + demande de subvention DETR 2024 »

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 43-2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Nomenclature : 5.2

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 n'appelle aucune observation.

✓ APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DEL 44-2023 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE AIR'V (LOT 14 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VMC) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise AIR'V pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n° 14 « Plomberie, Chauffage, VMC » le 27 décembre 2022.

En cours d'exécution et selon les préconisations du bureau de contrôle technique, il a été décidé de rajouter des lave-mains dans les WC PMR, de déplacer le ballon d'eau chaude et peindre deux radiateurs acier dans la salle jeunesse et associative. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT	82 419.10 €
Avenant n°1 HT	+ 1 586.60 €
Nouveau montant du marché H.T.	84 005.70 € (soit une augmentation de 1.93 %)

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** cet avenant n°1 avec l'entreprise AIR'V (lot 14 : plomberie, chauffage, VMC) et **AUTORISE** le Maire à le signer.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

Karine COURTOIS a souhaité connaître l'état d'avancement des travaux.

Sébastien MARCHAND informe que le chantier avance tout doucement et a été ralenti dernièrement par un problème d'approvisionnement de câble Microflex.

Une réunion avec le maître d'œuvre et la commission Bâtiment sera programmée très prochainement pour le choix des couleurs (bardage bois ...)

CONTRAT DE RESTAURATION POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE LA VALLEE VERTE E A L'ALSH DU MERCREDI

*Ce point est reporté au prochain conseil du 24 Août 2023.
Point à étudier de manière plus approfondie.*

SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE VERTE

*Ce point est reporté au prochain conseil du 24 Août 2023.
Pas d'offres reçues de prestataires à la date de la séance du conseil 5 juillet.*

MODIFICATION DES STATUTS DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU A LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ ET MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Ce point est reporté au prochain conseil du 24 Août 2023 en raison du nombre important d'élus absents et de l'enjeu important pour la commune du transfert de compétence PLU à Liffré-Cormier Communauté.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 300 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en espace associatif et jeunesse.

Il soumet avoir reçu plusieurs offres de prêt de banques et propose de retenir l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	300 000 €
Durée	20 ans
Taux fixe	3.94 %
Périodicité	Trimestrielle
Type amortissement	Amortissement linéaire
Frais de dossier	300 €
Total Intérêts	119 677.57 €

✓ **Après avoir pris connaissance des différentes offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de contracter** auprès de Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt d'un montant de 300 000 € au taux fixe de 3.94 %, pour une durée de 20 ans :
- périodicité trimestrielle
- amortissement constant
- Frais de dossier : 300 €
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

*Le Maire précise la possibilité de rembourser le prêt par anticipation.
Une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € sera également à prévoir.*

DEL 46-2023 : ATTRIBUTION DU SOLDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OGEC « ÉCOLE PRIVÉE ST MARTIN » - ANNÉE 2023

Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau faisant état du coût de fonctionnement d'un élève élémentaire et maternelle de l'école publique « La Vallée Verte » calculé sur la base des dépenses de l'année 2021 et au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école en septembre 2022.

Le coût moyen par élève en élémentaire est de : 408.50 €

Le coût moyen par élève de maternelle est de : 1 237.21 €

Au vu de ces éléments, la subvention allouée à l'association OGEC « école privée St Martin » se décompose comme suit :

Subvention allouée à l'OGEC « école privée St Martin (sous contrat d'association) » :	
60 élèves élémentaires x 408.50 € = 24 510 €	49 254.20 €
20 élèves maternelles x 1 237.21 € = 24 744.20 €	
Avance attribuée (délibération N°23-2023 du 23 mars 2023)	-25 000.00 €
RESTE A VERSER	24 254.20 €

✓ Sachant qu'une avance sur subvention de 25 000 € a été votée par le conseil municipal lors de la séance du 23 mars 2023,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, au vu du calcul des dépenses de fonctionnement 2022 de l'école publique, d'attribuer le versement du solde de la subvention, soit un montant de 24 254.20 €, à l'association OGEC « École privée St Martin ».

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

Monsieur le Maire rappelle que des enfants domiciliés hors commune sont scolarisés à l'école publique « La Vallée Verte » de MEZIERES SUR COUESNON.

Chaque année, au vu du compte administratif, le coût moyen par élève est calculé.

Une participation est réclamée aux communes de résidence sur la base du coût d'un élève d'un enfant scolarisé à l'école publique.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la répartition se fait comme suit :

Le coût moyen par élève en élémentaire est de : 408.50 €.

Commune	Nbre d'élèves	Participation par élève	Participation totale	Coût moyen départemental par élève (2022)
St Christophe de Valains	2 BOUVET Lola (CE1) ROUANET Mathis (CM1)	408.50 €	817 €	401 € (hors charges à caractère social)

Le coût moyen par élève de maternelle est de : 1 237.21 €.

Commune	Nbre d'élèves	Participation par élève	Participation totale	Coût moyen départemental par élève (2022)
St Christophe de Valains	1 BOUVET Ninon (GS)	1 237.21 €	1 237.21 €	1 402 € (hors charges à caractère social)

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** auprès de la commune de Saint Christophe de Valains la participation aux charges de fonctionnement pour les 3 élèves, sur la base du coût moyen communal, soit :

- 817 € pour deux élèves en élémentaire
- 1 237.21 € pour un élève en maternelle

Soit un total de 2 054.21 € pour l'année 2022-2023.

- **AUTORISE** le maire à encaisser la somme ci-dessus indiquée.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ÉCOLE DE LA VALLÉE VERTE POUR FINANCER UNE CONTREBASSE CASSÉE

Ce point est reporté au prochain conseil du 24 Août 2023 pour manque de précisions.

Mr MARCHAND Sébastien se charge de prendre contact avec le directeur de l'école afin d'avoir plus de renseignements.

DEL 48-2023 : MISE EN PLACE DE L'APPLICATION « MAIRIE EN DIRECT »

Nomenclature : 7.10

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis du Domaine du Net d'un montant de 290 € HT annuel pour mettre en place l'application « Mairie en Direct ».

Il s'agit d'une application mobile connectée au site web et gratuite à disposition des citoyens. Cette application permettra de communiquer facilement et en temps réel avec nos habitants (actualités, agenda des évènements, alertes).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette application « Mairie en Direct ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 16 voix Pour et 1 Abstention,

- **valide** le principe d'acquérir l'application Mairie en Direct auprès du prestataire du Domaine du Net pour un coût annuel de 290 € HT ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit devis au nom de la commune et tous documents s'y rapportant.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	16
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	1
Pris part au vote	17	TOTAL	17

1 abstention : Jean-Yves COSNIER

Rozenn TURNI précise que les usagers devront installer directement l'application sur leur mobile.

Les communes de St Aubin du Cormier et de Liffré ont déjà mis en place cette application mobile.

Jean-Yves COSNIER signale que cela nécessitera un gros travail en amont. Qui se chargera d'alimenter le contenu des informations ?

Rozenn TURNI souligne que ce sera alimenté par le site internet et facebook de la commune (des informations pures de la mairie). Bien s'assurer la mise en ligne des informations par le secrétariat.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif de emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent à **35/35^{ème}** compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, **soit du 1^{er} au 8 septembre 2023.**

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon l'indice majoré de rémunération de l'échelon 1 de l'échelle C1.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **autorise** la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, à 35/35^{ème}, de catégorie C, du 1^{er} au 8 septembre 2023 ;
- **autorise** la modification du tableau des emplois ;
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent ;
- **charge**, Monsieur le Maire, d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°49-2022 en date du 25 août 2022 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale maximale.

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la demande expresse du maire en date du 1^{er} juillet 2023 souhaitant bénéficier d'une indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini par l'article L 2123-23 du code précité ;

Considérant que la commune de MEZIERES SUR COUESNON appartient aux communes de la strate de 1000 à 3499 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal en vigueur ;

Il convient donc de modifier la délibération n°11-2023 du 8 Février 2023 relative aux indemnités de fonction des élus. Les taux pour le montant des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont inchangés.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **fixe, à compter du 1^{er} juillet 2023, les taux suivants pour le montant de l'indemnité de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale :**

Fonction	Taux En pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	44.85 %
1 ^{er} Adjoint	16 %
2 ^{ème} Adjoint	16 %
3 ^{ème} Adjoint	16 %
4 ^{ème} Adjoint	16 %
5 ^{ème} Adjoint	16 %
Conseiller délégué	8 %
Conseiller délégué	8 %
Conseiller délégué	8 %

- **indique** que ces indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur de point d'indice brut terminal de la fonction publique.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
A COMPTEUR DU 1^{er} JUILLET 2023**

(Annexé à la délibération)

Arrondissement : RENNES

Canton : FOUGERES 1

Commune de MEZIERES SUR COUESNON

Fonction	Nom - Prénom	Indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	BARBETTE Olivier	44.85 %
1 ^{er} Adjoint	MARCHAND Sébastien	16 %
2 ^{ème} Adjointe	CHYRA Sarah	16 %
3 ^{ème} Adjoint	HALLOUX Christophe	16 %
4 ^{ème} Adjointe	DUPETITPRÉ Patricia	16 %
5 ^{ème} Adjoint	BADIER David	16 %
Conseillère déléguée	JOULAUD Hélène	8 %
Conseiller délégué	BAGUET Sébastien	8 %
Conseillère déléguée	TURNI Rozenn	8 %
Total mensuel		148.85 %

DEL 51-2023 : ACQUISITION DE VIDÉOPROJECTEURS POUR L'ÉCOLE DE LA VALLÉE VERTE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Nomenclature : 7.5

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de MICRO C afin d'équiper deux classes maternelles de l'école de la Vallée Verte en vidéoprojecteurs. Il s'agit d'un nouvel équipement.

Il informe que cette opération est éligible à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024) au taux de 35 % du montant HT pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Acquisition 2 vidéoprojecteurs MICRO C	2 480 €	DETR (ETAT) 35 % Autofinancement	868 € 1 612 €
Total	2 480 €	Total	2 480 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette acquisition.

✓ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **valide** le devis de MICRO C d'un montant de 2 480 € HT concernant l'acquisition de deux vidéoprojecteurs pour deux classes maternelles de l'école de la Vallée Verte ;
- **adopte** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- **donne** délégation au Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	POUR	17
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	7	ABSTENTION	0
Pris part au vote	17	TOTAL	17

DÉCISIONS / INFORMATIONS

✓ Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

DEVIS

Montant TTC

			Montant TTC
31/05/2023	INTERSPORT	Achat de 6 pots de peinture pour traçage du terrain de football	323.40 €
26/05/2023	TRAVERS Couverture	Remplacement de 3 vélux logement CCAS 2 rue du Couesnon	3 727.20 €
26/05/2023	EASYFLYER	Achat d'une banderole pour cinéma de plein air	63.09 €
08/06/2023	HCE	Dératisation des bâtiments communaux et école	192.00 €
10/06/2023	A LA PHOLIE	Fleurissement Eté 2023 - Achat de 16 jardinières (entrée mairie, église et cimetière)	197.60 €
02/06/2023	RGO Mobilités	Transport scolaire Ecole publique le 8 juin pour collège Pierre de Dreux	72.50 €
21/06/2023	LE STUDIO 2M	Agrandissement photos sur plaque Exposition Mémoire de Mézières	898.46 €
28/08/2023	PROLUDIC	Quincaillerie pour jeux enfants (jardin communal)	80.40 €

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

26/06/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré ZD n°169 concernant la propriété de Mr et Mme TERAUHAU Tekori située 20 rue de la Grande Prée
------------	---

✓ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** : Jeudi 24 Août 2023 -20h

✓ **Intervention de Sarah CHYRA** :

En raison des conditions météorologiques, le cinéma de plein air du 30 juin 2023 a été annulé.
Les élus sont unanimes pour ne pas reporter cette manifestation à une date ultérieure. Pas de cinéma de plein air pour 2023.

✓ **Intervention de Christophe HALLOUX** :

- Mise en place du dispositif de l'argent de poche du 7 au 28 juillet 2023.
- Informe que les agents techniques récupèrent chaque semaine des déchets aux abords des points de collecte en campagne (déchets non collectés par le SMICTOM). Quelle solution pour éviter ce désagrément ?
- Pour le compostage à l'école, il faut réfléchir ensemble à ce problème qui concerne l'équipe enseignante, le service technique, l'ALSH et l'équipe périscolaire.
- Excréments de chiens dans le jardin du presbytère malgré une affiche sur site. Quelle solution pour éviter ce désagrément ?
- Piégeage des ragondins : le maire rappelle que Mr PLIHON Rémy peut piéger sur les terrains privés et non pas sur les terrains communaux.

✓ **Intervention de Jean-Yves COSNIER / Sébastien BAGUET**

Le mois « Agissons pour le climat » est renouvelé du 15/09 au 15/10/2023 (un mois pour se mobiliser pour le climat) avec 35 actions sur les différentes communes de Liffré-Cormier Communauté.

A Mézières sur Couesnon, il est prévu le :

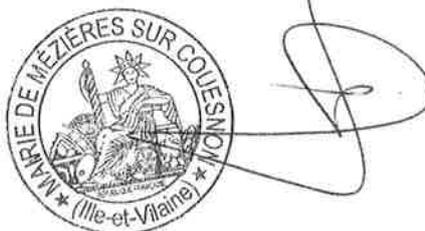
SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 - Conférence "FAMILLE PRESQUE ZÉRO DÉCHET" par Jérémie Pichon - Proposée par l'association Mez'idées Citoyennes - Mézières-sur-Couesnon, Salle des Fêtes - 20h.

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 : Repair Café, Vide dressing, Escape game, ateliers Zéros déchets, balades comestibles, cuisine anti-gaspi, marché de producteurs locaux, pressoir mobile, Disco Soupe...
Proposés par l'association Mez'idées Citoyennes - Mézières-sur-Couesnon, Salle des Fêtes de 9h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 5 juillet 2023 est levée à 23h00.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Sarah CHYRA, secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Chyra', written over a faint circular stamp.

